



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 18 juin 2020
Procès-verbal n°288**

Présent-e-s : M. Mickael Batista da Silva (président)
M. Sylvain Fuser (vice-président)
Mme Corinne Maison (secrétaire)

Mme Magali Besse Giorgi
M. Frédéric Bieri
Mme Deborah Brindley
Mme Mitzi Carmona
M. Stéphane Deléchat
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Eva Keiflin
M. Didier Maison
Mme Ana Ménétrety
Mme Nina Rime
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 287 de la séance du Conseil municipal du 27 février 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal et échancier
3. Nomination de deux membres du Conseil municipal au comité de l'association « Les Hérissons »
4. Communications du maire et des adjoints
5. Rapport de la commission des bâtiments du 25 février 2020
6. Rapport de la commission des aménagements du 25 février 2020
7. Rapport de la commission des espaces publics, routes et environnement du 2 mars 2020

8. Rapport de la commission culture et sports du 12 mars 2020
9. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de Frs 95'000.-, destiné à couvrir des dépenses non prévues sur les immeubles locatifs 42 à 48, route du Moulin-Roget et 1 à 27, route d'Epeisses
10. Proposition relative à la délégation de compétences au maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes
11. Résolution demandant la prolongation du statut de chef de corps ad intérim de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully du lieutenant Pascal Dethiollaz
12. Questions orales / écrites
13. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30.

1. Approbation du PV n° 287 de la séance du Conseil municipal du 27 février 2020

Mme Maison constate que la dernière phrase de la page 2 (« met de côté ce courrier en attendant le retour de l'exécutif après sa réunion avec les enseignants ») est une répétition de la précédente et devrait être supprimée. **Mme Keiflin** relève que l'article précédant « comptabilité » est erroné au 5^{ème} paragraphe de la page 6 (« le » au lieu de « la comptabilité »).

Le procès-verbal n° 287 de la séance du 27 février 2020 est ensuite approuvé avec ces remarques par 7 voix « pour » et 7 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le président s'adresse à l'exécutif, aux conseillers municipaux et au public présent :

Cher maire, chers adjoints, chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux, chers collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale, cher public, bonsoir.

Je tenais à perpétuer ce soir le discours de chaque nouveau président.

Je commencerais par des remerciements. Je tiens à remercier chaque conseillère et conseiller ainsi que notre exécutif présent ici ce soir, pour votre présence et votre engagement pour ces 5 prochaines années. Je me suis engagé dans ce quinquennat pour être à l'écoute des habitants, être disponible, réaliser avec la population différents projets et je me suis également engagé pour servir et protéger les intérêts de la commune et ses résidents; mais je suis convaincu que vos intentions sont similaires.

Pendant cette législature, nous allons et nous devons nous battre, mais je tiens à préciser que nous ne devons pas nous battre entre nous, mais nous nous battons pour nos citoyens, pour faire avancer et faire aboutir nos projets. Nous avons la chance de disposer de deux groupes politiques, le gros avantage que je perçois c'est que sur chaque sujet nous pourrions apporter des avis différents, des solutions différentes. Cela nous permettra de prendre la ou les meilleures décisions, alors je vous le demande, préservons et gardons cet avantage, car les citoyennes et citoyens comptent sur nous.

Je tiens à rappeler que si nous voulons que ce quinquennat se déroule pour le mieux, il y a quelques règles élémentaires à respecter. Il faudra respecter les institutions existantes ou qui seront mises en place, il faudra respecter le règlement du conseil municipal de la commune d'Avully, mais nous devons, comme lors de la séance d'installation du conseil municipal, respecter les différents protocoles exigés dans ces séances officielles.

Pour terminer je tiens à vous dire que nous pouvons être fiers de servir notre pays au sens très large du terme, nous pouvons être fiers de servir notre canton au sens large du terme et nous pouvons être fiers, et cette fois, dans tous les sens du terme de servir notre commune.

Je suis impatient de travailler avec vous toutes et tous dans la collégialité la collaboration le respect et la tolérance durant cette législature. N'oublions pas une chose si nous sommes là ce soir, c'est parce qu'il y a des citoyennes et citoyens qui nous soutiennent et nous font confiance, alors soyons respectueux, à l'écoute et tolérant envers eux et leurs idées.

Merci

Le président reçoit les applaudissements de l'assemblée.

M. Fuser, vice-président, s'adresse également à l'exécutif et au Conseil municipal :

Chers tous,

Nous sommes enfin réunis pour la reprise de notre gestion des affaires communales après une trop longue absence. Ce que nous venons de traverser, que nous l'ayons vécu comme un traumatisme ou une curieuse expérience reste unique. Ce recommencement est d'une fraîcheur bienvenue, et je tenais à partager avec vous ces quelques mots, ces quelques pensées.

Le début d'une nouvelle législature c'est le début d'une nouvelle aventure en commun, et au-delà de l'expérience humaine que l'on va partager et que je me réjouis de vivre à vos côtés, nos expériences individuelles et communes serviront avantagement les intérêts d'Avully, j'en suis convaincu.

Chacun d'entre nous a sa propre expérience et sa propre sensibilité, aucune sensibilité ne vaut moins que l'autre ; quant à vos convictions, faites-en une force. Quelles que soient ces convictions, quelle que soit votre représentation de ce que devrait être votre commune, elles vous appartiennent ; exprimez-les, et si elles vont à contre-courant, défendez-les, parce que vous y croyez.

Le faire bien demande d'y consacrer le sérieux, l'investissement et l'énergie nécessaire ; je vous remercie d'avance pour votre engagement à défendre vos projets et votre vision pour notre lieu de vie commun.

A vous qui commencez, il n'existe pas de question bête ; il existe des questions, des projets, des visions, des convictions. Posez vos questions, il y aura quelqu'un pour vous apporter une réponse ; portez vos projets, il y aura quelqu'un pour vous accompagner. Vous êtes 7 sur 15 sur l'ensemble du conseil, ce n'est pas rien. Ce renouvellement, c'est le reflet de l'expression de nos électeurs et de leur volonté de croire en quelque chose de nouveau, de différent ; tirez-en des forces.

Exprimer son opinion, prendre la parole et défendre ses convictions peut être plus facile et naturel pour certains. Nous avons tous commencé l'aventure un jour et les choses ne coulent pas de source, sachez que vous pourrez toujours compter sur l'écoute, le soutien et l'expérience des anciens dont je fais partie. Mais avant tout, comptez sur vous-mêmes, vous êtes vos propres émissaires et les meilleurs messagers de vos convictions comme de vos valeurs. Exprimez-vous, partagez vos idées, soyez vous-même, n'ayez pas peur.

Mesdames, selon mon souvenir il n'y a jamais eu autant de femmes représentantes des électeurs à Avully, et si je regrette qu'aucune d'entre vous ne siège à l'exécutif, au sein de notre conseil municipal vous êtes 9, soit majoritaires ; et je tenais à le souligner car c'est là également le reflet du besoin de changement exprimé par nos électeurs.

Cette période particulière nous a également permis comme à tous nos habitants de pouvoir jouir d'un cadre et d'un environnement préservé de ses nuisances habituelles. Vous comprendrez que je parle là des nuisances dues à l'aéroport. Et personne à Avully ne viendra contester que notre qualité de vie à tous s'est retrouvée grandement améliorée pendant cette période de "grounding généralisé".

S'il est indéniable de devoir reconnaître l'importance de l'aéroport à l'économie de notre canton, contrairement à ce que certains cherchent à nous vendre, cette parenthèse nous a démontré qu'une légère diminution du trafic aérien ne serait pas synonyme d'apocalypse.

J'attends donc aujourd'hui de notre exécutif qu'il mette son énergie au service de la défense de nos intérêts étendus, avant tout parce que ces nuisances nous interdisent aujourd'hui d'envisager de pouvoir offrir à court terme de nouveaux logements à nos enfants, mais pas seulement. Egalement parce que ces nuisances ont un effet incontestable sur notre santé.

Et si je reconnais que certains combats sont difficiles, je ne veux plus jamais entendre des "c'est impossible", et encore moins "ce n'est pas comme ça que cela fonctionne". Je veux des gens qui n'aient pas peur d'être créatifs, qui ne craignent pas de bousculer et remettre en cause les schémas et le fonctionnement d'institutions qui ont montré leurs limites. Et cette créativité doit s'appliquer à tous les défis qui nous attendent.

Je souhaite également rappeler au souvenir de chacun d'entre nous nos programmes électoraux respectifs ; et si je reconnais volontiers que nous puissions avoir des divergences sur certaines approches, force nous est de constater que nous avons tous les mêmes objectifs, et que nous souhaitons tous offrir à nos habitants la possibilité qu'ils puissent s'épanouir à Avully. En améliorant l'offre des infrastructures qui leur permettraient d'exprimer leur créativité, comme de se réunir ; en leur permettant d'investir leur commune pour leurs loisirs, et enfin en leur offrant des opportunités professionnelles en créant des zones dédiées à l'emploi, afin que notre commune ne soit plus seulement une cité dortoir.

Les défis sont nombreux, nous avons tous ici reçu le mandat de nous battre pour les réaliser. Non pas les uns contre les autres, mais bien ensemble ; pour nous permettre de répondre aux attentes de ceux qui ont placé leur confiance en nous. Je l'ai personnellement toujours vécu comme un honneur, et encore une fois, je me réjouis de pouvoir vous faire partager mon enthousiasme et mes visions pour notre magnifique commune. Vous pouvez compter sur moi pour défendre les intérêts des Avulliotés. Je vous invite donc à ce que nous mettions nos quelques divergences de côté. Concentrons-nous sur nos objectifs, afin de nous permettre de les réaliser, pour le bien de tous.

Je terminerai en réservant un mot à l'ensemble de notre équipe d'employés municipaux, aux anciens comme aux nouveaux ; force de travail qui durant cette période particulière, comme à son habitude, a su parfaitement gérer nos affaires et protéger nos intérêts. N'oublions jamais qu'ils sont les garants de la bonne application comme de la mise en place de nos idées. Sans eux nous ne sommes rien. A eux aussi, un immense Merci d'être à nos côtés.

A vous tous, aux conseillers municipaux comme aux membres de l'exécutif, Merci d'être là, bonne législature.

Le vice-président reçoit les applaudissements de l'assemblée.

3. Nomination de deux membres du Conseil municipal au comité de l'association « Les Hérissons »

Le président informe que chaque chef de groupe politique est chargé de présenter son ou sa représentante au comité de l'association « Les Hérissons ».

Pour la liste communale, la candidature de Mme Magali Besse Giorgi est proposée et acceptée par 13 voix « pour » et une abstention.

Pour le groupe « Avully 2.0 », la candidature de Mme Verena Jendoubi est proposée et acceptée par 13 voix « pour » et une abstention.

4. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet annonce :

- que l'association « Les P'tits Gourmands » cesse ses activités de restauration scolaire à la fin juin. La commune a dû reprendre cette prestation pour la prochaine rentrée, ce qui passe notamment par l'engagement d'aides de cuisine, dont le processus est à bouts touchants.
- que la directrice du service des affaires communales, Mme Olivia Le Fort, présentera au Conseil municipal, le 13 octobre 2020, dans le cadre d'une commission plénière, les compétences communales, ainsi que celles du Conseil municipal et de son service.
- la liste des dicastères dont il aura la charge durant la législature 2020-2025, soit administration générale (administration de la commune en termes de finances, de ressources humaines, état civil), aménagement (extension et développement du village, plan directeur communal, plans localisés de quartier), patrimoine financier (immeubles locatifs, placements divers générant des revenus), relations intercommunales (travaux dans le cadre de l'ACG, synergies entre les communes, développement d'infrastructures intercommunales, partage de ressources), sécurité publique (sécurité générale des personnes, des biens sur le territoire de la commune, police municipale, organisation régionale de la protection civile de la Champagne, compagnie des sapeurs-pompiers).

M. Baudin fait savoir :

- que l'exécutif se rendra lundi matin à l'école pour remettre les livres aux élèves de 8P et leur souhaiter une bonne continuation au Cycle d'orientation.
- que la liste des dicastères dont il aura la charge durant la législature 2020-2025 est la suivante : bâtiments (école, piscine), cohésion sociale, scolaire et jeunesse et culture sports et loisirs (lutte contre l'isolement social, liens avec les différentes associations, aide humanitaire, FAS'e).
- qu'il a participé, lundi 15 juin 2020, en compagnie de Mme Keiflin, à l'assemblée générale du Jardin Robinson. Les centres aérés pourront être organisés cet été.
- que le Groupement gymnique d'Avully a demandé à être reçu par l'exécutif. La date du 2 juillet 2020 a été fixée.

M. Dethiollaz informe :

- que, suite à l'incendie du local des jeunes, il n'y a plus d'alimentation d'électricité. Un candélabre solaire nouvelle génération a été commandé pour l'arrêt Bachères, pour la somme de Frs 10'500.-. La date d'installation n'a pas encore été fixée.
- que le nouveau site internet de la commune, qui fait la part belle aux prestations en ligne, est désormais accessible.

- que les jardins au Banc-de-Pierre comptent une nouvelle surface, fruit de la division en trois de deux jardins vacants. L'attribution de ces espaces a eu lieu selon la liste d'attente. De nouveaux modèles de baux ont été créés pour l'occasion.
- qu'un rendez-vous avec les SIG est planifié le 24 juin 2020 concernant la problématique de l'eau colorée.
- que la liste des dicastères dont il aura la charge durant la législature 2020-2025 est la suivante : communication (site internet, journal communal, informations et communications externes), environnement (énergie, eau, déchets, relations avec les SIG), espaces publics et mobilité (gestion et entretien des espaces publics, gestion de la mobilité, relations avec les TPG, mobilité douce et stationnement), vie locale et économie de proximité, qui est un nouveau dicastère (développement des animations de la commune, soutien aux entreprises et commerces locaux, développement du tissu économique).

5. Rapport de la commission des bâtiments du 25 février 2020

Mme Maison présente le rapport de la commission des bâtiments du 25 février 2020 :

La mise en conformité du bâtiment scolaire doit répondre aux propositions issues de l'étude HAU (Handicap Architecture Urbanisme), ainsi qu'aux décisions prises lors de la séance du Conseil municipal du 14.11.2019. La commission a discuté du bilan énergétique des éclairages de l'école et s'est déclarée favorable à divers travaux, notamment la modification des luminaires existants par des tubes LED, pour un montant de CHF 75'000.-, d'après un devis d'une entreprise d'électricité. La Mairie a attiré l'attention du directeur sur les lumières qui restent allumées la nuit dans l'école. Pour modifier le WC « enseignants » du rez-de-chaussée, afin qu'il soit adapté aux fauteuils roulants, divers travaux seront nécessaires, d'un montant de Frs 20'000.-. La commission s'est déclarée favorable à l'exécution de ces travaux.

La commission souhaite que le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux de remplacement de l'enrobé bitumineux du grand préau de l'école, après avoir consulté la commission des finances, car les travaux atteignent la somme de Frs 670'000.-. **M. Bieri** demande que la question du remplacement de l'enrobé bitumineux du grand préau de l'école soit renvoyé en commission des bâtiments. **Mme Carmona**, d'accord avec cette proposition, souhaite que l'ensemble des questions traitées par la commission soient renvoyées à la commission des bâtiments. **M. Fuser** estime que des discussions ont déjà eu lieu pendant assez longtemps dans la commission des bâtiments et les commissaires précédents ont traité et avalisé les divers points. Si la commission a proposé de renvoyer le sujet de l'enrobé bitumineux du préau à la commission des finances, c'est parce que le montant des travaux est élevé et qu'il devrait être discuté à la commission des finances. **M. Bieri** pense que le rapport est assez indécis concernant les travaux du préau, parce que plusieurs commissaires jugent inutile le ressurfaçage du préau. Il lui semble plus adéquat de renvoyer ce point à la commission des bâtiments d'abord, et ensuite, à la commission des finances. **Mme Ménétrey** suggère que la commission des bâtiments envisage de refaire également la peinture des jeux des enfants pendant les travaux du préau. **M. Dethiollaz** a été membre de la commission des bâtiments et sait qu'il est difficile, pour les nouveaux élus, de prendre position par rapport à des sujets qui ont été discutés auparavant par d'autres. L'idée de la commission des bâtiments était de renvoyer le sujet du préau à la commission des finances parce que le montant des travaux est important et qu'il appartient celle-ci de déterminer s'ils peuvent être effectués. Afin de faire avancer les discussions, **le président** propose de faire voter chaque proposition émise lors de sa séance du 25 février 2020 :

Par 7 voix « pour », 5 voix « contre » et 2 abstentions, la question de l'amélioration du bilan énergétique des éclairages de l'école est renvoyée en commission des bâtiments.

A l'unanimité, le Conseil municipal suit la proposition de la commission de procéder aux travaux de modifications du WC « enseignants » situé au rez-de-chaussée de l'école, pour un montant estimé à Frs 20'000.-.

Par 11 voix « pour », 1 voix « contre », et 2 abstentions, la question du remplacement de l'enrobé bitumineux du grand préau de l'école est renvoyée en commission des bâtiments.

6. Rapport de la commission de l'aménagement du 25 février 2020

M. Fuser présente le rapport de la commission de l'aménagement du 25 février 2020 :

1. Développement de la commune

A la suite de l'abandon (provisoire ?) des PLQ, l'Etat de Genève a proposé de subventionner une étude pour déterminer les possibilités de mise en valeur des terrains touchés par l'entrée en force des contraintes dues aux mesures de bruit des avions (courbes PSIA). Pour mener cette étude, un appel d'offres a été lancé par le Département du territoire (DT) et le choix du DT s'est porté sur le bureau d'urbanisme Urbaplan. Cette étude aura pour but d'identifier, en fonction des besoins de la commune, les possibilités d'utilisation des terrains communaux, terrains où la construction de logements semble actuellement impossible. Elle devra permettre également de proposer, en étroite collaboration avec la commission de l'aménagement, des pistes d'utilisation des terrains communaux. La commission demande qu'il soit procédé à un recensement des locaux appartenant à la commune et susceptibles d'être loués ou prêtés, des besoins des groupements et sociétés communales en matière de locaux ainsi que des souhaits des citoyens, par voie de sondage ou au moyen du journal communal.

2. Manque de locaux associatifs

Interpellée par les demandes de plusieurs groupements et sociétés comme l'Harmonie ou le Chœur théâtral, ou de citoyens désireux de pratiquer une activité ludique, sportive, bénévole ou lucrative, la commission souhaite que la commune propose des solutions sous forme d'un bâtiment ou de bâtiments légers provisoires. La ferme « Brand », dont la partie « logement » accueille actuellement l'Harmonie, devrait idéalement, être réaffectée à terme à la location. Les salles communales actuelles (salle polyvalente, salle St-Gervais, etc.) ne peuvent être affectées à ces activités : elles doivent rester dévolues aux manifestations et fêtes communales. Dans le but de trouver une solution au manque de locaux associatifs, il est proposé d'étudier la possibilité d'acquérir des bâtiments légers de type « container maritime », plus solides que les containers de chantier, qui pourraient être installés en groupe ou non selon les besoins. Il se base sur les bâtiments provisoires que la commune de Satigny a été obligée d'installer pour les bureaux de l'administration, suite à un incendie. Ces modules-containers peuvent être achetés ou loués, mais la location est plus onéreuse à terme que l'achat (environ CHF 30'000.- d'écart sur une période de 4 ans). La commission demande de prendre les renseignements nécessaires pour élaborer un projet, à intégrer dans l'étude de développement qui sera menée par Urbaplan.

Pour un commissaire, les discussions de la commission n'ont pas été rapportées de manière précise. Il propose d'aborder ces points au sein de la nouvelle commission de l'aménagement, tout en demandant si le recensement des locaux a déjà commencé, ce dont il doute, vu la situation sanitaire actuelle.

M. Mottet sait que la question de l'utilisation des locaux communaux a déjà été abordée au niveau de l'exécutif. Elle sera reprise rapidement, afin d'être au clair sur l'utilisation des locaux communaux, sur les demandes des habitants et sur la manière d'optimiser chacun de ces locaux.

Le président met au vote la proposition de renvoyer en commission des bâtiments l'ensemble des discussions qui ont eu lieu lors de la séance du 25 février 2020, soit le développement de la commune et le manque de locaux associatifs : cette proposition est acceptée à l'unanimité. Les deux sujets ci-dessus sont renvoyés en commission de l'aménagement. **M. Fuser** informe qu'il convoquera rapidement la commission de l'aménagement, probablement au mois de septembre.

7. Rapport de la commission des espaces publics, routes et environnement du 2 mars 2020

Mme Jendoubi présente le rapport de la commission des espaces publics, routes et environnement du 2 mars 2020 :

1. Stationnement à Eaumorte

M. et Mme Martin expliquent qu'ils sont quotidiennement gênés par le stationnement anarchique dans la zone d'Eaumorte, qui représente un danger pour les cyclistes et pour déboucher sur la route de Chancy. Il n'est pas possible de discuter avec les propriétaires du restaurant. La police cantonale est venue, mais sans verbaliser. Ils ne voient pas souvent la police municipale. Il est proposé d'envoyer un courrier à l'Etat avec diverses propositions (gros cailloux ou bacs à fleurs devant la fontaine, potelets sur les zones dangereuses, modification du sens des places de parking), sans attendre la décision du Conseil municipal. La commission propose également à la Mairie de demander à la police municipale d'intervenir plus régulièrement. Il est aussi constaté que des places de parking sont disponibles un peu plus loin sur la route de Chancy, que les clients du restaurant n'utilisent pas, probablement par paresse.

2. Zone 30 ou limitation de vitesse aux alentours du groupe scolaire

La commune avait écrit à l'Office cantonal des transports (OCT) et n'avait, pour le moment, reçu qu'un accusé de réception. Un commissaire a constaté que le chemin des Meurons est limité à 50 km/h, contrairement au reste du village qui est limité à 40 km/h. Il est proposé que tout le village soit en zone 30, à l'instar de Satigny mais est soulevé le problème de la légalité des zones 30, car certaines d'entre elles dans le canton sont non conformes. Il est décidé d'attendre le retour de l'Etat concernant le courrier écrit par la Mairie et d'en rencontrer les représentants pour proposer la création de zones 30, au minimum sur le chemin des Meurons. Il est encore question de l'état des peintures du « kit école ».

3. Divers

Des habitants du hameau d'Epeisses demandent de limiter la vitesse sur la route d'Epeisses, qui est fixée par défaut à 80 km/h, et d'améliorer la clarté de la priorité au carrefour de l'entrée du hameau.

Suite à un mail d'un habitant de la Printanière, il est proposé de placer un indicateur de vitesse dans cette zone, afin de récolter des données.

La commission est informée qu'une pétition contre les antennes de téléphonie 5G circule actuellement sur la commune. Il est suggéré que l'exécutif se constitue pour faire opposition, requête rejetée par 3 voix contre 2.

En ce qui concerne la piste cyclable au chemin des Tanquons, un commissaire estime qu'il serait utile de réaliser un aménagement. En effet, le futur terminus du tram à Bernex sera situé à 6-7 km de la commune d'Avully et un cheminement de mobilité douce serait un avantage. Un aménagement sur

la route d'Avully semble plus difficile à réaliser, car il nécessiterait des emprises sur des parcelles privées. M. Fuser propose de rencontrer une personne responsable de la Voie verte, qui est réalisée avec des surfaces de roulement perméables. Il est décidé à l'unanimité d'intégrer cette question lors de la révision du plan directeur communal.

La mairie informe que l'Etat procèdera au reprofilage de la route d'Avully et mettra un revêtement phono-absorbant entre le carrefour du chemin des Tanquons et l'école, sur la route d'Avully. Les SIG en profiteront pour changer les canalisations. Ces travaux devraient durer environ 8 semaines et nécessiteront certainement des déviations.

Enfin, il est demandé par un membre de la commission de rendre plus cohérentes les limitations de vitesse dans les différents endroits de la commune, afin d'éviter des disparités qui créent de la confusion.

S'exprimant en tant que responsable du dicastère concerné, **M. Dethiollaz** informe avoir relancé les SIG pour connaître la date des travaux qu'ils effectueront sur la route d'Avully, car ils ont été reportés à cause de la situation. Il souhaite par ailleurs prendre rapidement en mains la question des panneaux de circulation à Epeisses.

M. Fuser demande si l'ancien exécutif a envoyé un courrier à l'Etat concernant le stationnement à Eaumorte, comme cela avait été proposé. **M. Dethiollaz** répond par la négative.

8. Rapport de la commission culture et sport du 12 mars 2020

Mme Corinne Maison présente le rapport de la commission culture et sport du 12 mars 2020 :

1. Groupement gymnique d'Avully

La commission a reçu Mme Ziino, trésorière du Groupement gymnique d'Avully (GGA), afin qu'elle expose les difficultés que l'association rencontre. En trois ans, le nombre de participants a chuté, que ce soit chez les adultes ou chez les enfants. L'association arrive tout de même à maintenir 13 cours durant l'année. Le GGA loue un local pour ses archives au prix de CHF 500.-/an, ce qui ajoute des frais. Mme Ziino remercie la commune pour les subventions qu'elle reçoit, mais elle reste inquiète pour le paiement des indemnités des monitrices et pour les futures saisons. Elle demande une augmentation de la subvention de CHF 1'000.-, afin de ne pas finir l'année dans les chiffres rouges. Le GGA a rencontré cette année quelques problèmes concernant son site internet. Le fait que des cours s'ouvrent dans les communes voisines et le changement des horaires du GIAP, qui libère un peu plus tard les enfants, ont également posé des problèmes pour remplir les cours. Un commissaire se demande pourquoi les gens sont allés à Chancy au cours de gym : les cours sont-ils plus attrayants ? Il propose d'envoyer un questionnaire aux membres et aux ex-membres pour connaître les raisons des départs et pour améliorer peut-être les offres. Il s'interroge également sur la raison pour laquelle le GGA n'a pas pris un stand aux promotions, afin de remplir les caisses. La raison en est apparemment un manque de motivation des monitrices et des membres des cours. La commission a décidé d'aider le GGA en proposant d'octroyer la somme de CHF 1'000.- à titre exceptionnel. Il est proposé également d'aider le groupement à trouver un local gratuit pour entreposer ses archives.

2. Infrastructure de loisirs et de sports

Mme Annick Maison avait reçu des offres d'Urbanfit pour installer une structure d'Urban Training sur la commune. Un pack Premium composé de 10 engins est proposé, pour un montant de CHF 50'000.-, auquel il convient de rajouter un socle en béton pour chacun d'eux (non budgétisé). Si personne n'est opposé à ces installations, il est proposé de recevoir la personne responsable de la société pour

qu'elle se rende compte de l'endroit idéal, le plus accessible pour tous. Il est demandé à la mairie de recevoir la société Urbafit et de voir si d'autres sociétés à Genève peuvent faire une offre pour ces engins.

3. Divers

Il est proposé d'étudier la faisabilité d'un parcours type Vita. En complément à cela, il est également suggéré de procéder au recensement des sentiers de la commune, d'établir et d'insérer un plan sur le site et, en lien avec un éventuel parcours Vita et d'étudier la possibilité de mettre des engins le long de différents parcours. Ces options restent à discuter lors d'une prochaine commission, après réception d'informations plus précises de la part de la société Urbafit.

Le président met au vote la proposition de la commission d'octroyer une subvention extraordinaire de CHF 1'000.- au GGA, qui est acceptée par 13 voix « pour » et 1 abstention. **Le président** met également au vote la demande de la commission de charger l'exécutif de prendre contact avec la société Urbafit, qui est acceptée à l'unanimité.

9. **Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 95'000.- destiné à couvrir des dépenses non prévues sur les immeubles locatifs 42 à 48, route du Moulin-Roget et 1 à 27, route d'Epeisses**

M. Mottet annonce qu'il s'est rendu sur place avec ses adjoints pour se forger leur propre opinion sur les travaux envisagés dans les immeubles locatifs de la route du Moulin-Roget et de la route d'Epeisses. Ils ont constaté qu'ils étaient nécessaires.

Vu que l'immeuble sis aux 42 à 48 route du Moulin-Roget, appartenant à la commune d'Avully, nécessite des interventions importantes ;

vu que l'une d'elle prévoit la mise en place d'un système de Passotel, devisé à près de Frs 30'000.-, afin d'empêcher que des personnes étrangères aux immeubles n'y pénètrent et qu'elles accèdent ainsi aux caves sans entraves ou qu'elles demeurent dans les allées, comme cela se produit régulièrement ;

vu que la vacance d'un appartement occupé depuis de très nombreuses années nécessite une réfection totale pour un total d'environ Frs 60'000.- ;

vu que le compte budgétaire idoine, doté dans sa totalité d'un montant de Frs 70'000.- pour 2020, comprend également les dépenses en entretien des immeubles du 1 à 27, route d'Epeisses et qu'à ce jour, près de Frs 36'000.- ont déjà été engagés,

vu que d'autres dépenses seront immanquablement engagées d'ici la fin de cette année, si l'on se réfère aux exercices précédents (Frs 85'000.- de dépensé en 2018 et en 2019);

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ainsi qu'à l'art. 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017, sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

1. *D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de Frs 95'000 destiné à couvrir des dépenses de fonctionnement non prévues sur les immeubles 42 à 48 route du Moulin-Roget et 1 à 27 route d'Epeisses.*
2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2020 sur le compte 9630.00.34304.01.*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

Par 14 voix « pour » (unanimité), le Conseil municipal accepte cette proposition.

10. Proposition relative à la délégation de compétences au maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes

M. Mottet explique que cette proposition est valable pour la législature 2020-2025 et consiste à donner au maire la possibilité de signer des actes authentiques, par exemple en cas de cessions ou d'aliénations. Il ne s'agit pas d'octroyer au maire des droits qu'il n'aurait pas, mais de lui déléguer la compétence de signatures des actes, sur la base des décisions du Conseil municipal dans un but d'efficacité et d'efficience.

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,
vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

1. De charger le maire de passer les actes authentiques, concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

Par 14 voix « pour » (unanimité), le Conseil municipal accepte cette proposition.

11. Résolution demandant la prolongation du statut de chef de corps ad intérim de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully du lieutenant Pascal Dethiollaz

M. Mottet rappelle que le commandant ad intérim Pascal Dethiollaz devait suivre une école de formation qui n'a pas pu avoir lieu. Il s'agit donc de prolonger son statut ad intérim pour la durée proposée. La décision prise par le Conseil municipal sera communiquée au Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 juin 2019 faisant état de la nomination en tant que chef de corps ad intérim de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully du lieutenant Pascal Dethiollaz, vu que cette nomination est valable du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, vu que la formation que suivait le lieutenant Dethiollaz en vue de l'obtention du grade de capitaine a été interrompue pour cause de crise liée au Coronavirus, vu que l'Exécutif d'Avully, en vertu de l'article 48 m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, a pris la décision de proposer au Conseil d'Etat la prolongation du statut de chef de corps ad intérim de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully du lieutenant Pascal Dethiollaz et vu le courrier qu'il a adressé dans ce sens au Conseil d'Etat le 13 mai 2020, conformément à l'article 30 A, al. 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, conformément aux articles 19 et 22 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 juillet 1990,

le Conseil municipal décide

1. De demander la prolongation, à compter du 1^{er} juillet 2020, du statut de chef de corps ad intérim de la Compagnie des sapeurs-pompiers du lieutenant Pascal Dethiollaz, né le 8 décembre 1984, résidant à Avully.
2. D'inviter le maire à communiquer cette décision au département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.

Par 14 voix « pour » (unanimité), le Conseil municipal accepte cette proposition.

Le Conseil municipal applaudit le lieutenant Pascal Dethiollaz.

12. Questions orales / écrites

Le président annonce qu'il n'a reçu aucune question écrite. Aucune question orale n'est posée.

13. Divers

Commissions

M. Fuser propose que toutes les commissions soient convoquées rapidement, puisque le Conseil municipal compte beaucoup de nouveaux membres. Les séances seront l'occasion de faire le point sur tous les sujets qui ont été évoqués précédemment. Si **M. Dethiollaz** trouve que la proposition est bonne, il demande toutefois, si c'est possible, d'attendre que le programme de législature ait été mis au point, afin d'éviter d'avoir à convoquer des séances de commission de manière rapprochée. Les commissions qui auraient des points urgents à traiter peuvent se réunir rapidement.

Projet au Burkina Faso

Abondant dans le même sens que M. Fuser, **Mme Jendoubi** aimerait que la commission cohésion sociale, scolaire et jeunesse se penche prochainement sur des projets mis en œuvre depuis longtemps, comme celui concernant le Burkina Faso. Le président de l'association africaine soutenue pourrait être invité, car il est toujours utile de recevoir des informations de personnes impliquées dans le projet.

Fondation Colis du Coeur

Mme Jendoubi a été approchée par un membre actif de la Fondation Colis du Cœur. La fondation distribue des denrées alimentaires et produits d'hygiène aux personnes en situation de précarité.

Cette personne propose de venir parler de cette fondation et demande s'il est possible de savoir si des habitants d'Avully vivent avec le minimum vital, afin de pouvoir les aider.

Travaux au presbytère

Mme Jendoubi souhaiterait visiter le presbytère dont les travaux sont presque terminés. **M. Mottet** annonce qu'une visite VIP sera organisée à l'intention du Conseil municipal pour qu'il puisse constater l'avancée des travaux, probablement après l'été.

Anciens conseillers municipaux et membres de l'exécutif

Mme Jendoubi et **M. Fuser** proposent que les anciens conseillers municipaux et membres de l'exécutif de la législature précédente soient invités au repas de fin d'année.

La séance est levée à 21h.

Questions du public

Le Président

La Secrétaire